

25 janvier 2013

13.104

**Recommandation de la commission Energie****Pour que le Conseil d'Etat révisé ses tarifs d'émoluments par rapport aux grands projets énergétiques**

La commission Energie a pu remarquer lors des discussions sur le rapport traitant du décret concernant la protection des crêtes que les émoluments demandés lors du dépôt d'une étude d'impact sur l'environnement pour de grands projets énergétiques comme les éoliennes par exemple étaient peu élevés (environ 3000 francs) alors qu'un travail conséquent est fourni par l'administration pour suivre ces dossiers. De plus, le Conseil d'Etat nous a fait remarquer que les montants d'émoluments dans ce domaine n'avaient pas été modifiés depuis longtemps.

Dans ce sens, nous demandons au Conseil d'Etat de réfléchir à une modification des émoluments demandés lors du dépôt d'étude d'impact sur l'environnement pour de grands projets énergétiques.

Signataires: L.-M. Boulianne, M. Docourt Ducommun, S. Vuilleumier, D. Mihailovic, C. Gueissaz, A. Obrist, J.-J. Wenger, J.-D. Burnat, G. Hirschy, F. Jeandroz, D. Angst et D. Calame.